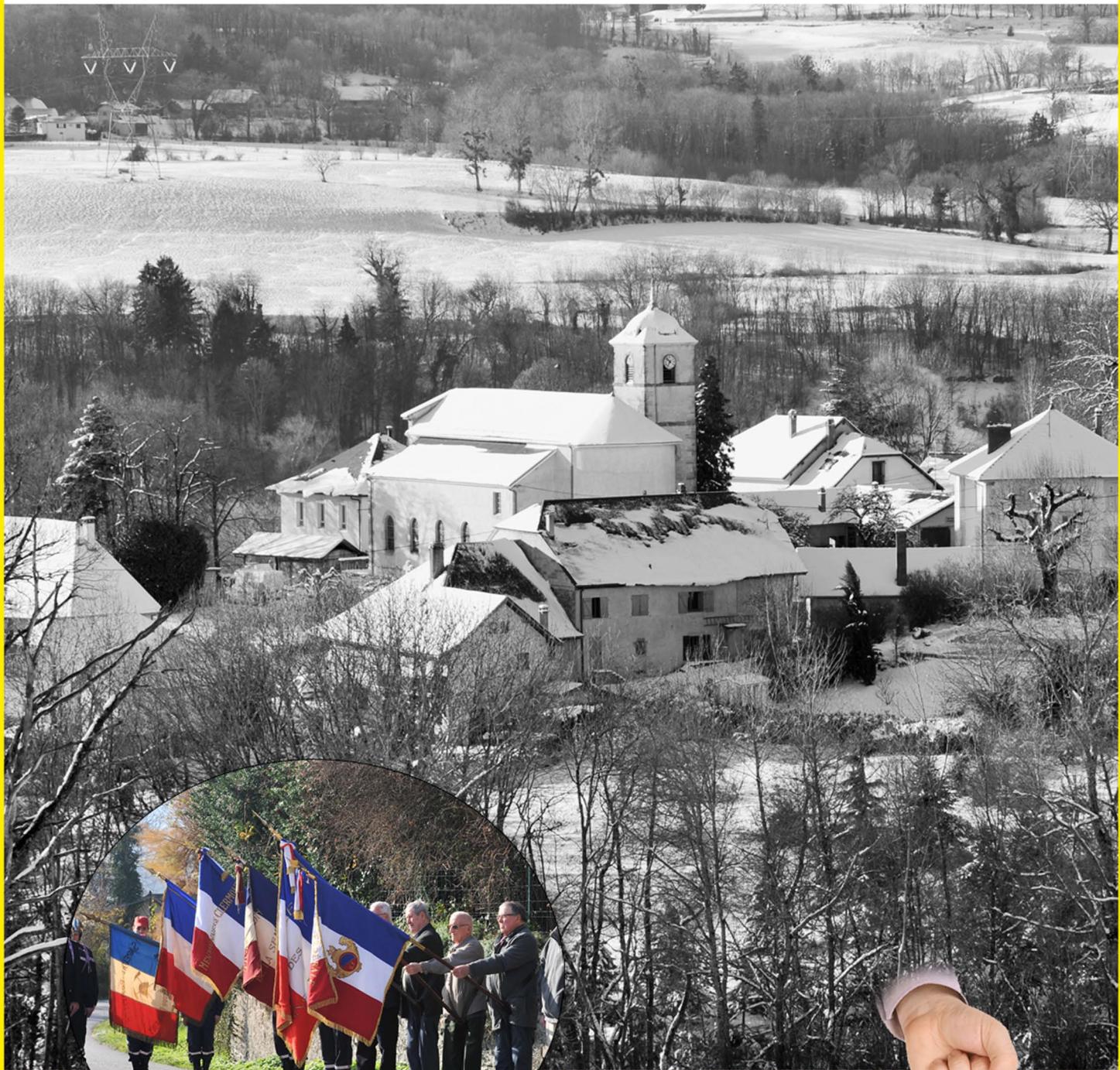


# DICRIM

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs



A CONSERVER





# **Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Inscrite dans le code de l'environnement, la réalisation du Dicrim est une obligation réglementaire pour les communes exposées à des risques majeurs.

L'objectif est de vous informer de l'existence de ces risques et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place. Il contribue ainsi à responsabiliser chaque citoyen pour sa propre mise en sécurité, renforçant l'efficacité des mesures mises en œuvre par la collectivité dans le cadre de son Plan communal de sauvegarde (PCS).

# votre kit d'urgence



**Les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes.**

Ce kit doit être préparé à l'avance. Vous le compléterez au dernier moment avec vos médicaments indispensables. Placez-le dans un endroit facile d'accès et connu de toute la famille. Vérifiez-en le contenu régulièrement et surveillez les dates de péremption de ce qui est périssable.



1 grand sac à dos



Médicaments indispensables



Lunettes de vue



1 Lampe torche



Poste radio ou appli smartphone



1 jeu de piles neuves pour le poste et la torche



1 couverture de survie par personne



1 couteau Suisse



Trousse de 1er secours



Argent liquide



Bouteilles d'eau



Clés domicile, voiture



Téléphone + chargeur



Essuie-tout



Papiers importants état-civil, ordonnances, etc.



Jeux pour les enfants

# TABLE DES MATIERES

		Page
	Séisme - Tremblement de terre	6
	Mouvement de terrain	8
	Inondation	10
	Tempête	12
	Sécheresse - Canicule	14
	Accident nucléaire	16
	Accident de transport en commun	18
	Accident de Transport de Matières Dangereuses	20
	Pollution du réseau d'eau potable	22
	Epidémie - Pandémie	24
	Bioterrorisme	26
	Epizootie	28
	Grand rassemblement	30
	Recherche de personne disparue	32
	Feu de forêt	34

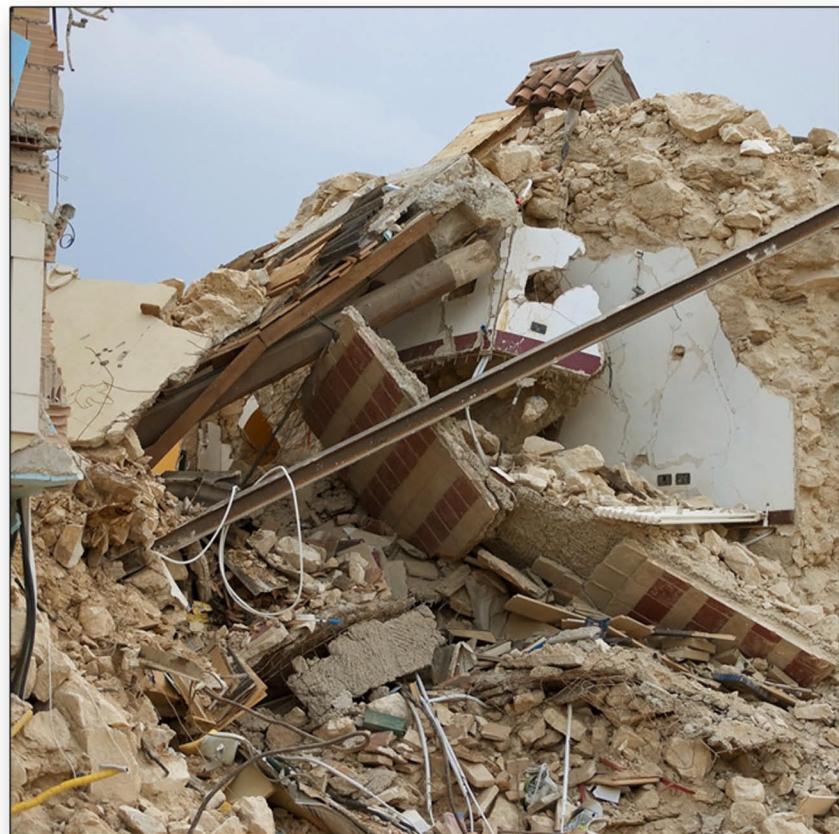
# *Le risque de* **séisme****(tremblement de terre)** ---

*La sismicité en Haute-Savoie est liée à plusieurs failles plus ou moins actives résultant de la formation de l'arc alpin : la vallée de l'Arve (de Bonneville à Chamonix - - Aiguille Rouge - Abondance - Vuache. Le département de la Haute-Savoie est un des départements français les plus concernés par le risque sismique avec les Alpes-Maritimes, les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.*

*Dernier événement en date, le 15 juillet 1996. Un séisme dont l'épicentre était à Epagny secoué la Haute-Savoie et ses environs à 2h13 heure locale.*

*De magnitude 5,3 (intensité VII-VIII), il a créé de nombreux dégâts, principalement des chutes de cheminées et de nombreuses fissurations dans les bâtiments.*

---



## TOUJOURS GARDER SON CALME

### Avant

- ayez toujours votre kit de sécurité prêt, facile d'accès, pensez à vos médicaments ;

### Pendant

- mettez-vous à l'écoute de **Ici Pays de Savoie (103,9 Mhz)** ;
- mettez-vous à l'abri sous une table solide poussée contre un mur porteur ;
- éloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre ;
- ne fumez pas s'il y a un tuyau de gaz dans la maison ;
- si vous êtes à l'intérieur, ne sortez pas de chez vous, sauf en cas d'évacuation ;
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent ;
- ne téléphonez pas pour éviter d'encombrer le réseau de secours ;
- si vous êtes à l'extérieur, gagnez un espace largement dégagé ;
- ne vous approchez pas des bâtiments endommagés ou des lignes électriques ;
- en voiture, attendez la fin des premières secousses avant d'en sortir.

### Après ou en prévision des nouvelles secousses

- coupez les robinets d'eau, de gaz et d'électricité ;
- mettez à terre les objets lourds et fragiles susceptibles de chuter ;
- rejoignez la salle d'activités de la mairie si vous en avez la consigne ;
- méfiez-vous des répliques qui suivent les premières secousses ;
- ne touchez pas aux câbles électriques ou téléphoniques tombés au sol ;
- n'utilisez pas votre véhicule si vous êtes chez vous ;
- garez-le sur un espace dégagé, donc éloigné des toits et des arbres ;
- allez vérifier que tout va bien chez vos voisins ;
- faites l'inventaire des dégâts et prenez contact avec votre assurance.

# *Le risque de* **mouvement de terrain**

---

*Les mouvements de terrain peuvent se présenter sous la forme de glissements, d'éboulements, de chute de blocs, d'affaissements, d'effondrements ou de retraits-gonflements des argiles.*

*Quelques faits marquants en Haute-Savoie :*

- janvier 2022 : Saint-Gervais, glissement avec isolement du hameau de Bionnassay ;*
- février 2020 : Sallanches, effondrement d'un pan de falaise de plus de 80 000 m<sup>3</sup> ;*
- avril 1970 : plateau d'Assy (Passy) : une coulée boueuse chargée de débris rocheux et de grandes quantités de neige dévaste un sanatorium tuant 71 personnes.*

*Les mouvements de terrain sont souvent liés à des activités sismiques imprévisibles.*

---



Avant

## TOUJOURS GARDER SON CALME

- ayez toujours votre kit de sécurité prêt, facile d'accès, pensez à vos médicaments ;
- enrochez les parties du terrain dont la pente est forte ou jugée dangereuse ;
- entretenez les dispositifs de drainage et d'assainissement (gouttières, drains, etc.) ;
- mettez-vous à l'écoute de **Ici Pays de Savoie (103,9 Mhz)**.

Pendant

- écoutez la radio pendant toute la durée de la crise ;
- fermez vos robinets d'arrivée d'eau, de gaz et d'électricité si vous en avez le temps ;
- quittez la zone menacée (coulée, éboulement, effondrement, etc.) ;
- en véhicule, arrêtez-vous, allumez vos feux de détresse et restez dedans ;
- ne prenez pas votre véhicule si les voies sont déclarées impraticables ;
- n'entrez pas dans un bâtiment endommagé ou fissuré ;
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent ;
- ne téléphonez pas pour éviter d'encombrer le réseau de secours ;
- si votre domicile est menacé par une coulée de boue, rejoignez la salle d'activités.

Après

- allez chez vos voisins pour vous assurer qu'ils n'ont pas besoin d'être secourus ;
- ne touchez pas aux fils électriques ou téléphoniques tombés au sol ;
- si vous avez des dégâts sur votre terrain ou habitation, prévenez votre assureur.

*Le risque*

# d'inondation

---

*La prévision est essentielle afin de mieux réagir face aux phénomènes d'inondation et de crue. Depuis 2020, le Ministère en charge de l'environnement a mis en place dans le département un système de surveillance qui informe le public et les communes en cas de risque de crue qui fonctionne comme celui de Météo-France.*

*Quelques cours d'eau font l'objet d'une surveillance réglementaire : Arve médian et aval, Giffre aval et haut Rhône en amont du Guier. La surveillance permanente de la pluie et des écoulements des rivières alimentant les cours d'eau est assurée par les Services de Prévisions des Crues (SPC) de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Auvergne-Rhône-Alpes.*

---



## HAMEAUX

Les habitations du chef-lieu (ruisseau de Montloup) et du Creux de la Scie (Mionnaz Nord).

# Les bons réflexes

### Avant

### TOUJOURS GARDER SON CALME

- ayez toujours votre kit de sécurité prêt, facile d'accès, pensez à vos médicaments ;
- mettez-vous à l'écoute de **Ici Pays de Savoie (103,9 Mhz)** ;
- veillez à ce que les fossés autour de chez vous ne soient pas obstrués ;
- fermez ou bouchez toutes les ouvertures (portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.)
- recouvrez votre panneau électrique d'une enveloppe imperméable ;
- arrimez vos cuves et vos poubelles si elles ne sont pas ou sont mal fixées ;
- montez dans les étages tout ce qui peut être noyé au rez-de-chaussée ;
- en l'absence d'étages, surélevez vos meubles à l'aide de parpaings ;
- consulter la carte de vigilance sur Vigicrues (Météo-France) ;
- anticipiez un relogement pour vous et votre famille chez des amis ou des proches ;
- déplacez votre véhicule hors de la zone menacée.

### Pendant

- écoutez la radio pendant toute la durée de l'épisode d'inondation ;
- montez dans les étages et n'essayez surtout pas de sortir de chez vous ;
- si l'eau pénètre dans votre habitation, coupez les réseaux de gaz et d'électricité ;
- regroupez les produits toxiques en hauteur ou au 1er étage si c'est possible ;
- n'abandonnez pas votre véhicule au milieu d'une voie, ne restez pas dedans ;
- ne descendez jamais au sous-sol ou dans votre cave ;
- attendez les consignes des autorités municipales ou de vos référents de hameau.

### Après

- ne retournez pas chez vous de votre propre initiative ;
- ne remettez pas l'électricité sans l'autorisation de l'ESS de Seyssel ;
- mettez à sécher tout ce qui peut l'être, évacuez l'eau stagnante et la boue ;
- n'utilisez pas l'eau du robinet pour la boisson ;
- aérez et désinfectez tout ce qui a pu être souillé ;
- alertez votre assurance après avoir fait l'inventaire des dégâts constatés.

*Le risque*

# de tempête

---

*La soirée et la nuit du jeudi 21 novembre 2024 ont été agitées dans les Alpes. La tempête Caetano qui a déferlé sur une grande partie du pays a causé de nombreux dégâts sur le département. Des bourrasques allant jusqu'à 120 km/h en plaine ont fait tomber des arbres et des poteaux de lignes électriques sur les voies, ce qui a privé d'électricité un peu plus de 4000 foyers. La vigilance orange "vents violents" a été maintenue par Météo-France pendant toute la durée de la nuit, avant d'être abaissée en vigilance jaune en début de matinée. La préfecture a appelé à une extrême vigilance pour la pratique de toutes les activités de montagne, principalement les randonnées à ski ou en raquettes.*

---



Avant

## TOUJOURS GARDER SON CALME

- ayez toujours votre kit de sécurité prêt, facile d'accès, pensez à vos médicaments ;
- mettez-vous à l'écoute de **Ici Pays de Savoie (103,90 Mhz)** ;
- repérez les robinets d'eau, de gaz et d'électricité ;
- si vous n'avez pas d'abri pour votre véhicule, déplacez-le vers une zone dégagée ;
- fermez toutes les ouvertures (portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.) ;
- rangez ou fixez ce que le vent peut emporter (mobilier de jardin, objets divers) ;
- renforcez l'ancre au sol des structures légères (serres, vérandas, cabanons).

Pendant

- si vous êtes à l'intérieur, ne sortez pas de chez vous, sauf en cas de force majeure ;
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent ;
- n'utilisez pas votre véhicule, restez chez vous ;
- ne vous approchez pas des bâtiments endommagés ou des lignes électriques ;
- écoutez la radio pendant toute la durée de la tempête ;
- ne téléphonez pas pour éviter d'encombrer le réseau de secours ;
- éloignez-vous des cheminées si la souche qui sort du toit est haute ;
- n'allez pas en forêt, ne passez pas à proximité d'une ligne électrique.

Après

- si des tuiles ont été emportées, alertez d'abord votre assureur ;
- n'intervenez pas sur votre toit tant qu'il ne vous l'aura pas recommandé par écrit ;
- ne touchez pas aux câbles électriques ou téléphoniques tombés au sol ;
- faites l'inventaire des dégâts pour l'expert de votre assurance.

# Le risque de canicule

---

*Une canicule est un phénomène météorologique de température de l'air anormalement élevée, diurne et nocturne, se prolongeant de trois jours à plusieurs semaines sur une zone relativement étendue.*

*Elle survient avec un réchauffement très important de l'air, ou avec une invasion d'air très chaud (exemple en Europe : le sirocco en provenance du Sahara), qui provoque notamment une baisse significative de l'amplitude thermique entre le jour et la nuit, la chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue par convection ou rayonnement.*

*En standard, une vague de chaleur est qualifiée de canicule si elle égale ou dépasse certains seuils en intensité et en durée (par exemple au moins 72 heures, soit 3 jours de suite).*

---



Avant

## TOUJOURS GARDER SON CALME

- mettez-vous à l'écoute de **Ici Pays de Savoie (103,90 Mhz)**
- équipez vos fenêtres de moustiquaires pour pouvoir laisser les volets ouverts la nuit ;
- placez des films anti-chaleur sur les vitres. Elles absorbent 80 à 90% de la chaleur ;
- laissez les volets légèrement entrouverts le jour pour que la chaleur n'entre pas ;
- donnez la priorité aux aliments riches en eau (fruits, crudités, légumes, etc.) ;
- ayez un petit stock de bouteilles d'eau en cas de pollution du réseau d'eau potable ;
- apprenez à identifier les symptômes d'un coup de chaleur (hyperthermie) ;
- consulter régulièrement la fiche communale de Météo-France : <https://meteofrance.com/previsions-meteo-france/menthonnex-sous-clermont/74270>

Pendant

- restez au frais ;
- buvez régulièrement de l'eau (pétillante pour ceux qui sont sujets aux fausses routes)
- évitez les boissons à forte teneur en caféine (café, thé) ou très sucrées (sodas) ;
- évitez l'alcool ;
- mouillez-vous le corps régulièrement et gardez la tête au frais (linge froid et humide) ;
- privilégiez les activités douces ;
- mangez frais et équilibré ;
- utilisez un brumisateur ou un ventilateur avec un linge mouillé placé devant ;
- évitez de faire fonctionner les sources de chaleur (four, plaques chauffantes, etc.) ;
- en cas de malaise,appelez le 15 ;
- prenez régulièrement des nouvelles de vos voisins les plus fragiles.

Après

En cas de canicule, tout se passe avant ou pendant l'épisode de forte chaleur.

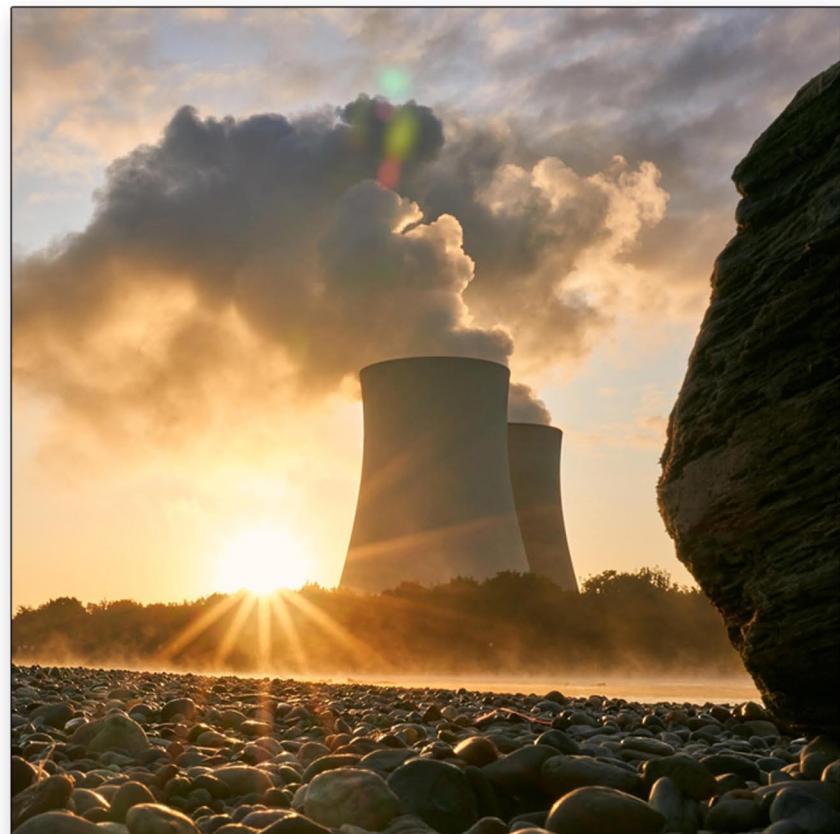
# Le risque d'accident nucléaire

---

*Si on trace au compas un cercle de 420 km de rayon sur une carte autour de la commune de Menthonnex-sous-Clermont, on dénombre pas moins de 12 centrales nucléaires (France, Suisse, Italie) dont la plus proche est à une centaine de kilomètres (Superphénix de Creys-Malville, en Isère).*

*Le risque nucléaire est un événement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et notre environnement. Il s'agit d'un accident majeur lorsqu'il est dû à la fusion du cœur d'un réacteur, ce qui s'est produit le 26 avril 1986 à Tchernobyl. Toutefois, un accident de transport d'un élément radioactif comme un simple gammagraphe doit être considéré comme un risque majeur.*

---



Avant

TOUJOURS GARDER SON CALME

- ayez toujours votre kit de sécurité prêt, facile d'accès, pensez à vos médicaments.

Dès l'alerte

- mettez-vous à l'écoute permanente de **Ici Pays de Savoie (103,90 Mhz)** ;
- préparez-vous à une éventuelle évacuation de longue durée ;
- fermez ou bouchez toutes les ouvertures (portes, fenêtres, soupiraux, aérations, etc.)
- couper la ventilation mécanique contrôlée de l'habitation (VMC) ;
- le chef de famille doit aller chercher son lot de comprimés d'iode seul et sur ordre ;
- **n'ingérez pas trop tôt les comprimés d'iode, attendez que l'ordre vous en soit donné** ;
- ne téléphonez pas pour éviter de saturer le réseau de secours ;
- votre référent de hameau vous alertera en vous disant quel est le degré d'urgence ;
- prévoir un covoitage avec vos voisins pour tous vos déplacements ;
- les enfants en pension seront pris en charge par les établissements scolaires ;
- repérez à l'aide d'une boussole la direction d'où peut venir le danger ;
- si vous n'avez pas de cave, demandez d'être hébergé par un voisin qui en a une.

## SITUATION NON URGENTE :

- la distribution d'iode se fera dans les pharmacies des communes voisines ;
- vos enfants seront à votre charge pour la distribution d'iode ;
- les établissements scolaires ou de formation professionnelle vont fermer ;
- le ramassage scolaire rapatriera vos enfants sur la commune ;
- allez chercher vos enfants à l'école si vous en avez, pensez au covoitage.

## SITUATION URGENTE :

- la distribution des comprimés d'iode se fera à la mairie (2 chaînes de distribution) ;
- votre référent de hameau vous dira à quelle heure vous devrez vous présenter ;
- vous devrez y aller seul en tant que chef de famille avec une pièce d'identité ;
- pensez au covoitage avec vos voisins pour éviter la création d'un bouchon ;
- confinez-vous à l'étage le plus bas de votre habitation (cave si vous en avez une) ;
- écoutez la radio pour ingérer les comprimés d'iode lorsque l'ordre en sera donné ;
- ne cédez surtout pas à la panique en décidant de prendre la route ;
- s'il pleut, laissez dehors vos parapluies, imperméables et vêtements mouillés.

# *Le risque d'accident de transport en commun*

---

*Chaque année, parmi les dizaines de milliers d'accidents corporels de la circulation routière en France, certains impliquent des véhicules de transport en commun. Le Ministère de l'Intérieur collecte les informations liées aux accidents corporels de la circulation dans une base de données nationale, qui regroupe les fiches BAAC (bulletins d'analyse des accidents corporels de la circulation). Cette base met en évidence que les transports collectifs sont bien plus sûrs que l'automobile, mais que la rapidité des premiers secours n'est pas toujours à la hauteur. Un accident de cette nature sur la commune ne concernerait pas directement les habitants mais impliquerait le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde afin de faciliter l'intervention des moyens départementaux.*

---



## Avant

### TOUJOURS GARDER SON CALME

- vérifiez que vous n'avez pas des plantations, arbres, arbustes ou branches à moins de deux mètres d'une voie publique ou dont la hauteur dépasse 2 mètres. Au besoin, vous pouvez consulter les règles d'urbanisme en mairie ;
- vous devez savoir que vous avez obligation de porter secours à un blessé ;
- ayez toujours un paquet de couvertures de survie dans votre véhicule.

## Pendant

- si vous êtes le témoin direct d'un accident, vous devez appeler immédiatement les numéros au dos de ce fascicule ou le **112** ; ne raccrochez jamais le premier ;
- alertez la mairie (04.50.69.60.98) ou le maire si elle est fermée (06.87.37.08.16) ;
- mettez un gilet jaune si vous en avez un et alertez les usagers de la route par tous les moyens dont vous disposez (triangle de présignalisation à 30 m, lampe, etc.) ;
- ne déplacez un blessé que lorsqu'il est exposé à un danger immédiat ou pour éviter qu'il ne soit victime d'un suraccident ;
- ne jamais retirer le casque d'un motard ;
- un blessé en état de choc a toujours froid, couvrez-le ;
- ne donnez jamais à boire à un blessé qui le demande, réconfortez-le ;
- ne cherchez pas à le transporter dans votre véhicule pour aller plus vite vers un hôpital ;
- aidez les pompiers dans tout ce qu'ils vous demanderont ;
- vous ne pouvez pas poser un garrot si vous n'êtes pas titulaire au moins du PCS1 ou si vous le faites parce que vous le jugez vital, cela engage vos responsabilités.

## Après

- en règle général, il s'agit d'aider à nettoyer le sinistre pour accélérer la réouverture de la voie où l'accident s'est produit.

# *Le risque de transport de matières dangereuses*

---

*Pour la commune de Menthonnex-sous-Clermont, le risque d'accident de Transport de Matières Dangereuses (TMD) se limite aux accidents susceptibles de se produire sur la départementale 910 qui relie Frangy à Albens.*

*Le transport de marchandises dangereuses par route est régi par l'accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. Les matières dangereuses sont des matières dont les propriétés physiques ou chimiques présentent un risque pour les personnes, les biens ou l'environnement. Parmi elles, on trouve notamment des matières explosives, inflammables, radioactives, toxiques, corrosives ou polluantes, donc des produits à prendre très au sérieux.*

---



Avant

## TOUJOURS GARDER SON CALME

- ayez toujours votre kit de sécurité prêt, facile d'accès, pensez à vos médicaments ;

Dès l'alerte

- mettez-vous à l'écoute de **Ici Pays de Savoie (103,90 Mhz)** ;
- préparez-vous à une éventuelle évacuation de longue durée ;
- anticipiez un relogement pour vous et votre famille chez des amis ou des proches ;
- fermez ou bouchez toutes les ouvertures (portes, fenêtres, soupiraux, etc.) ;
- coupez la ventilation mécanique contrôlée (VMC) ;
- confinez-vous de préférence dans une pièce possédant une arrivée d'eau ;
- en voiture, coupez la ventilation et la climatisation, remontez vos vitres ;
- près de l'accident, photographiez la plaque arrière du véhicule accidenté ;
- éloignez-vous de la zone dangereuse le plus rapidement possible ;
- lavez-vous en cas d'irritation et changez-vous si vous en avez la possibilité ;
- rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous ;
- n'allez pas chercher les enfants à l'école, les enseignants s'en occupent ;
- restez chez vous, ne cherchez pas à prendre votre véhicule ;
- si vous êtes témoin de l'accident,appelez le 112. Ne raccrochez jamais en 1er ;
- alertez la mairie (04.50.69.60.98) ou le maire si elle est fermée (06.87.37.08.16) ;
- écoutez la radio jusqu'à la levée de l'alerte ;
- ne téléphonez pas pour éviter d'encombrer le réseau de secours;
- vous voyez venir un nuage suspect, fuyez à 90° par rapport au sens du vent ;
- si l'ordre d'évacuer est donné, coupez l'eau, le gaz, l'électricité et fermez à clé avant de partir.

Après

- si vous êtes à l'intérieur, ne sortez pas de chez vous, sauf en cas d'évacuation ;
- attendez les consignes de vos référents de hameau ;
- aérez et désinfectez votre domicile à l'eau de Javel ;
- considérez l'eau du robinet a priori comme impropre à la consommation.

# *Le risque de pollution du réseau d'eau potable*

---

*L'eau potable est l'un des produits alimentaires les plus surveillés. Le producteur se doit de contrôler en permanence le bon fonctionnement de ses installations pour éviter la distribution accidentelle d'une eau impropre à la consommation.*

*La contamination peut être animale, technique (par exemple, présence de CVM dans les canalisations) accidentelle ou due à un acte de malveillance.*

*Une surveillance indépendante est réalisée par les agences régionales de santé (ARS) à toutes les étapes du service. Ce contrôle sanitaire donne lieu chaque année à la réalisation de près de 320 000 prélèvements d'eau et de plus de 18,5 millions d'analyses. Il arrive malgré tout que le réseau d'eau potable soit contaminé. Un retour à la normale est urgent.*

---



**Avant****TOUJOURS GARDER SON CALME**

- commencez par vous assurer que vos canalisations, si elles sont vieilles, ne sont pas à l'origine de la pollution de votre eau potable en chlorure de vinyle monomère (CVM) ; le seuil à ne pas dépasser est de 0,5µg/L. Ce produit hautement cancérogène est dû à la vieillesse des canalisations en PVC. Faites faire une analyse de votre eau si vous avez le moindre doute ;
- ayez toujours chez vous 72 heures de réserve d'eau en bouteille, soit 6L par personne ;
- utilisez un filtre à eau ou un purificateur de qualité ;
- adoptez un comportement citoyen en choisissant des produits ménagers naturels (vinaigre blanc, bicarbonate, etc.) pour moins polluer votre propre environnement.

**Pendant**

- si vous constatez une anomalie, alertez la mairie immédiatement ;
- videz les bouteilles de votre réfrigérateur contenant de l'eau du robinet ;
- ne buvez plus d'eau du réseau communal jusqu'à nouvel ordre ;
- selon la nature du polluant (bactéries, virus, parasites), l'eau bouillie pendant 2 à 3 minutes peut vous permettre de recompléter votre réserve en eau à condition de ne pas oublier que l'ébullition n'a aucun effet sur les métaux lourds (plomb, mercure, etc.) et les polluants éternels (PFAS) ;

**Après**

- renseignez-vous auprès de la mairie ou de vos référents de hameau sur la façon dont les habitants seront avertis lorsque l'eau sera à nouveau consommable ;
- faites faire les travaux qui s'imposent sur vos propres canalisations si la pollution est due à la vétusté de votre installation.

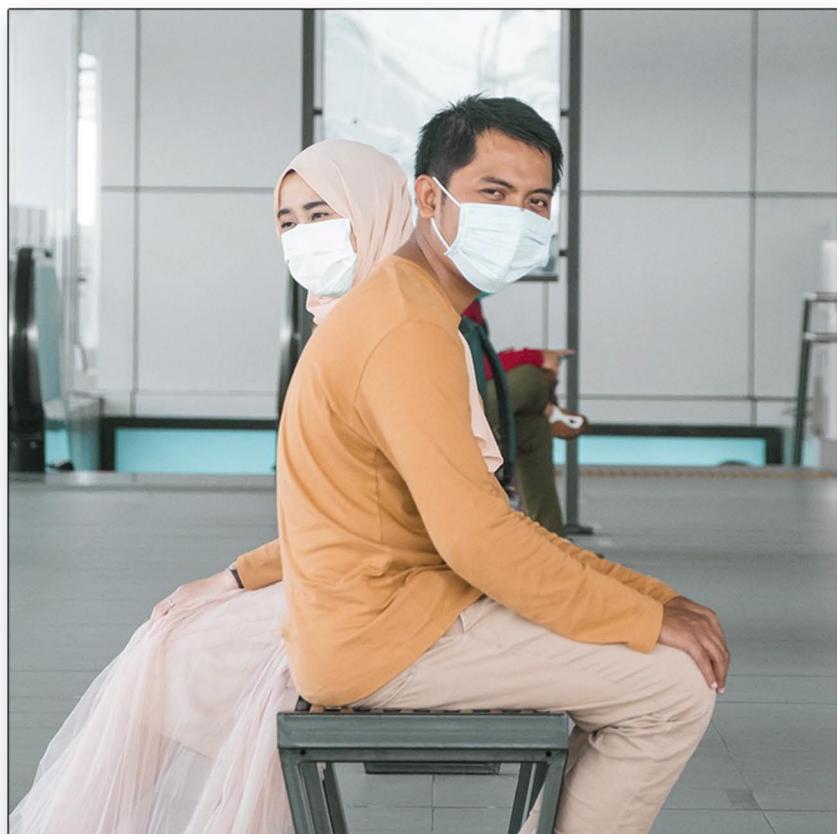
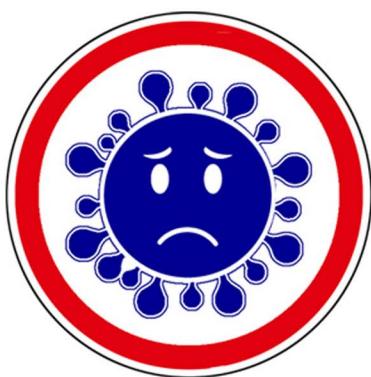
# Le risque d'épidémie ou endémie

---

*La grippe est une infection pulmonaire contagieuse, d'origine virale. La pandémie grippale se distingue d'une grippe saisonnière habituelle par un nombre très important de personnes touchées, un développement hors de la saison habituelle de la grippe, un nombre important de formes graves ou très graves et des décès touchant en majorité des adultes de moins de 60 ans. C'est le cas de la «grippe espagnole» de 1918 et de la grippe A H1N1 en 2009 qui a déclenché la mise en œuvre de mesures exceptionnelles.*

*Les coronavirus constituent une famille de virus entraînant le plus souvent des symptômes bénins comme un rhume, mais pouvant conduire à des pathologies très sévères, voire mortelles. Trois épidémies et pandémies sont survenues au XXI<sup>e</sup> siècle : le SARS-CoV, le MERS-CoV et récemment le SARS-CoV-2 responsable de la Covid-19.*

---



## Avant

### TOUJOURS GARDER SON CALME

Dans la plupart des cas, un minimum de précautions peuvent vous éviter bien des désagréments :

- renseignez-vous sur les vaccins disponibles contre la grippe saisonnière et les virus pandémiques (comme la COVID) et sur leurs campagnes de vaccination ;
- lavez-vous régulièrement les mains ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- portez un masque lorsqu'il est obligatoire ;
- portez toujours un masque lorsque vous vous rendez dans un laboratoire pour un examen biologique, dans une pharmacie, chez votre médecin traitant ou à l'hôpital ;
- après utilisation, jetez-le dans une poubelle.

## Pendant

- aérez les pièces de votre habitation quelques minutes toutes les heures ;
- toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir ;
- évitez les poignées de main et les embrassades ;
- mouchez-vous dans un mouchoir à usage unique et ne le jetez pas n'importe où ;
- évitez les contacts avec les personnes malades et/ou les animaux infectés. Si vous êtes ou avez été en contact avec une personne malade, isolez-vous et faites vous tester ;
- écoutez la radio pour suivre l'évolution de la pandémie ;
- si vous êtes immunodéprimé, réduisez vos sorties au strict minimum de façon à ne pas vous exposer.

## Après

- pensez à prendre des nouvelles de vos proches et de vos voisins isolés ;
- soyez à l'écoute (radio, TV) et respectez les consignes émises par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer au fil du temps en fonction de la situation.

# Le risque de bioterrorisme

---

*Suite à l'évolution de la menace insécuritaire, le gouvernement a renforcé le dispositif VIGIPIRATE permettant d'assurer le développement d'une culture de la sécurité individuelle et collective. Trois niveaux adaptés et matérialisés par des logos visibles dans les espaces publics ont été créés.*

*La posture actuelle est celle de «VIGIPIRATE : Menace terroriste élevée» depuis le 15 janvier 2024. Nous pouvons et devons tous contribuer à la sécurité collective en respectant les consignes données dans les lieux publics, à l'école en particulier.*

*Nous devons également être attentif aux changements dans notre environnement quotidien.*

---



**Avant****TOUJOURS GARDER SON CALME**

L'efficacité des mesures de prévention et de protection définies par l'État dépend aussi du respect, par chacun, de quelques consignes simples :

- dans les lieux publics, ne laissez jamais vos bagages sans surveillance ;
- ne stationnez pas dans des zones faisant l'objet d'une interdiction au titre d'une des trois postures «VIGIPIRATE» ;
- où que vous alliez en dehors de la commune, facilitez les contrôles d'accès aux bâtiments ouverts au public en ayant toujours vos papiers sur vous ;
- préparez vos séjours à l'étranger en suivant les recommandations du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ;

**Pendant**

- à votre entrée dans un lieu public fermé, prenez l'habitude, en période de crise, de repérer les issues de secours ;
- ne diffusez pas de fausses informations ou de rumeurs sur les réseaux sociaux ;
- ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre en cours ;
- facilitez l'accès des unités de secours et d'intervention si vous le pouvez ;
- déclarez votre état de santé à votre retour en France si vous avez contracté une maladie à l'étranger ;
- signalez les colis suspects ou abandonnés et surtout ne les ouvrez pas ;

Avant l'arrivée des secours, ce qui suit peut sauver des vies :

- éloignez-vous du danger dès que vous l'avez identifié, ne soyez pas curieux ;
- enfermez-vous, barricadez-vous chez vous ou dans un endroit sûr ;
- avertissez du danger les personnes qui se trouvent autour de vous ;
- nappelez pas la mairie pour ne pas encombrer le réseau téléphonique de secours, prenez plutôt contact avec vos référents de hameau ;
- écoutez la radio pour vous informer sur les événements ;
- écoutez scrupuleusement les consignes qui vous seront données par les différents canaux d'information ;
- soyez prudent.

# Le risque d'épizootie

---

*Le mot épizootie décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Les maladies contagieuses dont on parle le plus chez les animaux sont la fièvre aphteuse, la tremblante ovine ou caprine et l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Mais il y en a d'autres comme la fièvre charbonneuse, la brucellose, la peste aviaire et la rage. Le périmètre de circonscription d'une épizootie dépend de la rapidité de réaction au niveau de la commune. Toute anomalie ou toute rumeur suspecte sur l'état de santé d'un animal doit être prise avec le plus grand sérieux et traitée dans les meilleurs délais.*

*Les maladies animales visées par le code rural sont répertoriées selon deux types :*

- les maladies réputées contagieuses (MRC/article D. 223-21),*
- les maladies à déclaration obligatoire (MDO/article D. 223-1).*

*Selon que l'on est en présence de l'une de ces maladies, les implications en matière de police sanitaire diffèrent.*

---



## Avant

### TOUJOURS GARDER SON CALME

- les signes avant-coureurs d'une épidémie sur la commune sont la découverte d'un animal apparemment malade ou mort. Cela ne signifie pas pour autant que vous soyez en présence d'une épidémie ;
- donnez l'alerte immédiatement en avertissant la mairie, ou vos référents de hameau en dehors de ses heures d'ouverture ; vous avez porté leur numéro au dos de ce fascicule.

## Pendant

- évitez de manipuler les animaux morts, sauf en cas de force majeure ;
- lavez-vous systématiquement les mains (eau + savon ou solution hydroalcoolique) après contact avec des animaux que vous avez dû déplacer, des déchets ou des déjections ;
- ne touchez jamais un animal mort sans gants ;
- ne déplacez jamais un animal mort ou malade sans raison ;
- si vous avez un troupeau à proximité de la zone suspecte, mettez-le à l'abri dans les meilleurs délais ;
- isolez les animaux malades ;
- gardez le contact et respectez les consignes de vos référents de hameau ;
- alertez le Service Vétérinaire Santé-Protections animales et Environnement (04.50.10.30.92) pour connaître la procédure d'urgence à suivre si vous avez un troupeau à faire vacciner ;

## Après

- respectez le balisage mis en place par les autorités communales autour des zones touchées par l'épidémie, même si vous n'êtes pas directement concerné ;
- faites vacciner votre troupeau sur ordre des services vétérinaires ;
- écoutez la radio pour suivre l'évolution de la contamination ;
- l'épidémie étant confirmée, alertez votre assurance.

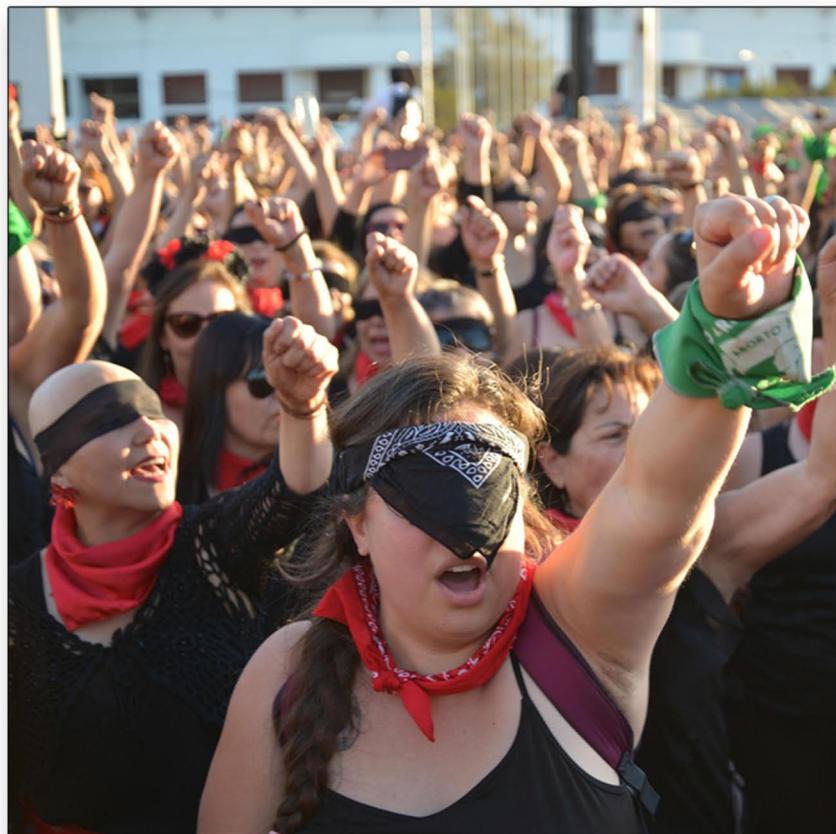
# *Le risque de grand rassemblement*

---

*Il s'agit de toute manifestation festive, culturelle, sportive ou autre, regroupant un grand nombre de participants, qu'elle soit officielle ou non.*

*Le risque de grand rassemblement lors d'un évènement organisé et déclaré en Préfecture est relativement faible pour la commune de Menthonnex-sous-Clermont, alors qu'un rassemblement « sauvage » du type rave party est plus susceptible de se produire. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a prévu ce type de risque et envisagé un certain nombre de mesures susceptibles d'en limiter les désagréments en attendant l'intervention des forces de l'ordre.*

*Ne sont traités ici que les rassemblements sauvages.*



Avant

## TOUJOURS GARDER SON CALME

- rien ne pouvant laisser prévoir un rassemblement sauvage ou improvisé, aucune mesure préventive ne peut être envisagée.

Pendant

- si le rassemblement se produit sur un terrain qui vous appartient, vous ne devez surtout pas essayer d'intervenir pour faire valoir vos droits ;
- la première chose à faire est de prévenir la gendarmerie (n° 17 ou 112) et vos référents de hameau. Le maire en sera immédiatement averti et décidera d'activer ou non le Plan Communal de Sauvegarde après s'être rendu sur place pour évaluer la situation ;
- évitez toute altercation avec une personne en état d'ébriété ;
- laissez libre accès aux services de secours et aux forces de l'ordre ;
- portez assistance aux personnes en danger et alertez les services de secours si vous le jugez nécessaire ;
- évitez les secteurs où le rassemblement est très dense, faites très attention aux mouvements de foule.

Après

- si les dégâts sont importants, n'hésitez pas à faire appel à un huissier de justice pour constater l'ampleur des dommages subis. Les frais seront à la charge de l'initiateur du rassemblement après enquête de la gendarmerie ;
- nettoyez ou faites nettoyer la zone où a eu lieu le rassemblement ;
- si le PCS a été déclenché, vous serez sollicité pour participer à la réunion «Retour d'expérience» dans les heures ou les jours qui suivent.

# Le risque de personne disparue

---

*La disparition soudaine d'une personne peut être une situation délicate et stressante pour la famille et la communauté. Dans de telles circonstances, le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) devient une étape cruciale pour coordonner efficacement les efforts de recherche.*

*Plus de 73 000 personnes disparaissent tous les ans en France. Une très grande majorité de ces disparitions se résolvent in fine par la découverte de la personne disparue, vivante ou décédée. En revanche, un millier d'entre elles ne sont jamais résolues. Tous les 20 ans, 20.000 personnes disparaissent donc sans qu'on sache jamais ce qu'elles sont devenues.*

---



Avant

## TOUJOURS GARDER SON CALME

- toujours avoir une photo récente des personnes de la famille ;

Pendant

- s'il s'agit d'une personne jeune, renseignez-vous auprès des parents de ses ami(e)s ;
- préparez une fiche descriptive de la personne : âge, sexe, taille, groupe sanguin, état de santé, traitement médical, dossier dentaire, besoins alimentaires, photo et autres informations pertinentes susceptibles d'aider dans la recherche ;
- alertez la gendarmerie (17 ou 112) ; selon le jour de la semaine, il s'agira de Frangy les lundis et vendredis et de Seyssel les autres jours ;
- alertez la mairie qui doit déclencher son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) si la disparition est jugée sérieuse ou inquiétante ;
- gardez dans une pochette en plastique fermée un vêtement porté récemment par la personne pour faciliter le travail d'une éventuelle patrouille cynophile ;
- rendez-vous au Poste de Commandement Communal (PCC) qui se trouvera dans la salle de réunion de la mairie ;
- ne participez pas directement aux recherches pour pouvoir rester à la disposition de la gendarmerie et/ou du PCC ;
- évitez de communiquer directement avec la presse, ce sera le rôle de la cellule «Communication» du PCC.

Après

- assistez à la réunion «Retour d'expérience» qui sera organisée dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde ;
- si les recherches n'ont rien donné au bout d'une semaine, contactez l'Assistance et Recherche des Personnes Disparues (ARPD).

# Le risque de feu de forêt

---

*Sur les quinze dernières années, on déplore en France entre 3 000 et 4 500 feux de forêts par an, brûlant au total 10 000 à 17 000 hectares de surfaces boisées. Avec le changement climatique, le risque s'étend progressivement à l'ensemble du pays ; il ne concerne donc plus seulement les régions méridionales.*

*À la suite des incendies de l'été 2022, un nouveau dispositif permettant d'informer quotidiennement le grand public sur le risque de feux de forêts au niveau départemental a été créé avec l'aide de l'Office National des Forêts (ONF) : la Météo des forêts.*

*Protéger sa maison des feux de forêt est l'affaire de tous et se prépare toute l'année.*

---



## HAMEAUX

La quasi-totalité de la commune peut être concernée

# Les bons réflexes

### Avant

### TOUJOURS GARDER SON CALME

- ayez toujours votre kit de sécurité prêt, facile d'accès, pensez à vos médicaments ;
- stockez les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz, etc.) dans un abri fermé et éloigné de votre habitation ;
- avant l'été, débroussaillez au moins 50 m autour de votre maison : coupez la végétation basse et élaguez les arbres pour qu'ils ne se touchent pas. L'objectif est d'éviter que le feu n'atteigne votre habitation ;
- ayez toujours un extincteur à poudre de type ABC chez vous pour protéger votre habitation et un tuyau d'arrosage immédiatement disponible à l'extérieur ;

### Pendant

- donnez l'alerte (pompiers : 18 ou 112 avec le plus de précisions possibles (ne coupez jamais la communication en 1er). Prévenez la mairie et vos voisins ;
- si l'ordre d'évacuation est donné, quittez votre domicile au plus vite après avoir coupé l'eau, le gaz, l'électricité et fermé à clé ;
- ne vous approchez jamais d'un feu de forêt ; au contraire, éloignez-vous rapidement et dos au vent ;
- arrosez les abords immédiats de votre habitation ;
- fermez l'arrivée de gaz si vous en avez une ;
- si vous avez une citerne de combustible hors sol, recouvrez-la à l'aide d'une couverture et arrosez-la ;
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants s'en occupent ;
- ne téléphonez pas à la mairie pour ne pas encombrer le réseau de secours ;
- appelez un de vos deux référents de hameau et suivez les consignes qui vous seront données ;
- si vous avez un troupeau, déplacez-le rapidement vers une zone sécurisée ;
- évitez d'utiliser votre véhicule, garez-le loin de votre habitation ;
- si vous êtes dans votre véhicule, fermez les fenêtres et n'en sortez pas.

### Après

- alertez votre assurance et faites l'inventaire des dégâts que vous avez subis ;
- assurez-vous que vos voisins n'ont pas besoin d'aide.



# INFORMATIONS UTILES

## NUMEROS D'URGENCE

- Appel d'urgence européen **112**
- Pompiers **18**
- Samu **15**
- Gendarmerie **17**
- Secours pour les personnes sourdes ou malentendantes **114**
- Centre antipoison régional **04.72.11.69.11**

## STATIONS RADIO

- ICI Pays de Savoie : **103,90 Mhz**  
<https://www.francebleu.fr/radio/pays-de-savoie>
- Radio Semnoz : **91,50 ou 97,90 Mhz**
- France Info : **105,10 Mhz**
- Montagne : **106,80 Mhz**

## WEB INFOS

## VOS REFERENTS DE HAMEAU

- Préfecture : [rechercher «dicrim 74»](#)
- Météo locale : [rechercher : «Météo Chablais»](#)
- Géorisque : <https://www.georisques.gouv.fr>
- DICRIM : <https://www.menthonnex74270.fr/dicrim>
- Mairie : <https://www.menthonnex74270.fr>

## TELEPHONIE MOBILE

- France Alerte : [Vous n'avez rien à faire : votre opérateur de téléphonie mobile vous alerte même si vous êtes en mode «Silencieux».](#)